

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS/32/1585

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

RADERMACHER & MAGNETTE SASPJ
Rue Aux-Buts, 19
6740 Sainte-Marie (Etalle)
BE0695372907

Site contrôlé

RADERMACHER & MAGNETTE SASPJ
Rue Aux-Buts, 19
6740 Sainte-Marie (Etalle)
BE 0695 372 907

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

* Production

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion
 - + production biologique avec une production non biologique
- (B) Animaux et produits animaux non transformés
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Bovins viandeux	Biologique
Vaches laitières, Lait	Biologique
Equins (Hobby)	Biologique
Mélange céréales d'hiver et de légumin. (17,39 ha)	Biologique
Mélange de céréales de printemps et de légumin.	Biologique
Prairies permanentes (68,58 ha)	Biologique
Prairies temporaires (7,78 ha)	Biologique
Prairie permanente (9,53 ha)	Biologique
Luzerne (3,47 ha)	Biologique
Prairies permanentes (0,09 ha)	Non Biologique
Prairies temporaires (0,3 ha)	Non Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

05/01/2023 - Herstal
Certification & Organic Operation
Manager
Arne Leclercq



I.8 Validité

Certificat valide du 24/12/2022 au 31/03/2024